CAIF INFORMATIONS

FEUILLET D'INFORMATION ET DE LIAISON

Conseil des Associations Immigrées en France

46, rue de Montreuil – 75011 Paris
Tél. : 372.75.85

Nº 0 | Mars 1985

POUR LA DÉFENSE DE NOS DROITS

EDITORIAL

***Dans quelques jours ont lieu les Elections cantonnales. Dans un peu plus d'un an auront lieu les «législatives».**
Il est évident que, une fois de plus, les thèmes, «Immigration – Insécurité – Chomage», chers à certaines forces politiques, seront repris et mis en avant.

***Cela fait plusieurs mois déjà que le gouvernement a mis en place son dispositif de contrôle de l'Immigration (lois, décrets, circulaires) et notamment touchant au Regroupement Familial et au séjour, ainsi que la mise en place des Centres de Rétention si décrié dans le passé.**

***Depuis plusieurs semaines, maintenant, la Mairie de Paris met en place des mesures discriminatoires et de contrôles contre les immigrés, dans les bureaux d'Aide Sociale (BAS)**

Il faut se rendre à l'évidence, l'Immigration constitue la cible privilégiée de tous ceux qui ne peuvent réagir qu'en termes de Politique Politicienne et Démagogique.

Heureusement les choses ne vont pas toujours comme le souhaitent les forces obscurantistes. En effet :

– A côté des forces Anti-Racistes, Immigrées et Françaises, qui luttent quotidiennement sur le terrain, ici et là s'élèvent de nombreuses voix pour dénoncer les amalgames simplistes et donc dangereux. Dangereux, non seulement pour les Immigrés, mais, à terme, pour l'ensemble de la société française.

– Si depuis 1981, le discours sur l'insertion des Immigrés et la participation dans diverses structures de concertation ont été avancés, force est de constater que les dernières lois et circulaires sont une contradiction avec cette volonté d'insertion et de dialogue.
De nombreuses associations et syndicats en ont pris conscience et ont dénoncé, sur le fond comme sur la forme, ces mesures. Ainsi elles ont lancé la «Campagne pour le Droit de Vivre en Famille et la Sauvegarde du Séjour».

– Enfin et pour faire face aux récentes mesures anti-immigrés et anti-sociales de la Mairie de Paris s'est constitué un «Collectif de personnels d'Organismes concourant à l'action sociale» de Paris, et avec le soutien d'organisations syndicales, d'associations d'immigrés et de solidarité, pour faire échec à ce projet discriminatoire.

Ces réactions salutaires sont importantes et elles doivent être soutenues et développées.

suite p. 4

PARIS CAPITALE DE LA XENOPHOBIE ?

Par une note confidentielle du 27 juillet 1984 de M. Tibéri, le Conseil général de Paris a demandé au Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales la communication de deux listes nominatives des familles sollicitant l'aide sociale à l'enfance :
- l'une concernant les étrangers en situation de séjour dite irrégulière ;
- l'autre concernant les étrangers en situation de séjour régulière.

Les travailleurs sociaux et administratifs instruisant les demandes doivent joindre également un questionnaire de type informatique et la photocopie des pièces d'identité.

M. Lafouge, Directeur du Bureau d'aide sociale de Paris, par notes du 20 septembre 1984 et du 12 octobre 1984, demande aux agents du Bureau d'aide sociale de Paris d'ajouter à chaque dossier constitué en matière d'aide sociale la photocopie recto-verso des cartes d'identité et des cartes de séjour.

Celles-ci seront ensuite transmises à la Préfecture de police, sans aucune garantie d'utilisation de ces informations confidentielles.

Une politique sociale discriminatoire à Paris ?

Ces notes s'inscrivent dans la mise en place d'une politique sociale discriminatoire à Paris à l'encontre des français et des étrangers pauvres.

En effet, depuis le 11 juillet 1983, M. Lafouge a fait savoir par note de service que le Bureau d'aide sociale ne délivrerait plus de prestations aux étrangers sans titre de séjour. Dès lors, un double circuit est instauré pour la constitution des dossiers d'aide sociale : le B.A.S. instruit les demandes des familles étrangères possédant un titre de séjour en cours de validité : la D.D.A.S.S. s'occupe des familles ayant un titre de séjour en instance de renouvellement ou un récépissé de première demande.

Cette mesure vient s'ajouter à d'autres déjà en place, contribuant à instaurer une politique sociale compromettant gravement l'intérêt des usagers :
*refus du B.A.S. d'instruire les demandes d'aide médicale générale des étrangers en situation dite irrégulière ;
*refus de la Mairie de Paris d'inscrire dans les écoles maternelles les enfants dont les parents ne possèdent pas un titre de séjour valable jusqu'en juin 1985 ;
*restriction à l'inscription dans les crèches des enfants de chômeurs ;
*suppression du bénéfice de l'allocation de congé parental d'éducation à la naissance du 3e enfant, aux familles étrangères qu'elle que soit leur condition de résidence ;
*diminution de la capacité d'hébergement des foyers de travailleurs migrants de la Ville, gérés par le B.A.S.

L'ensemble de ces mesures définit clairement l'esprit de la politique sociale de la Mairie de Paris : résolument discriminatoire, utilisant un contrôle informatique à l'encontre de la population la plus démunie.

Apparition d'un collectif du personnel administratif et social

Devant de tels procédés, le personnel administratif et social des organismes concourant à l'action sociale (B.A.S. C.R.A.M.I.F. C.A.F. D.D.A.S.S. services spécialisés de l'action sociale A.S.S. F.A.M. S.S.A.E. S.S.E.) s'est constitué en Collectif en novembre 1984 soutenu par les syndicats C.G.T. C.F.D.T. F.O., ainsi que par des associations telles que : C.A.I.F. G.I.S.T.I. M.R.A.P. C.I.M.A.D.E. Accueil et Promotion C.L.A.P. F.A.S.T.I.

Les objectifs du Collectif ont été définis comme suit :
*lutter contre la distribution discriminatoire de l'aide sociale ;
*lutter contre la transmission d'une liste nominative de tous les étrangers sollicitant une aide financière et le fichage de la population pauvre de Paris ;
*lutter contre la communication des titres d'identité à la Préfecture de police.

Le 13 décembre 1984, les travailleurs sociaux et administratifs marquaient leur désapprobation de cette politique par une demi-journée de grève, et un rassemblement place de l'Hôtel-de-Ville. Malgré une demande d'audience préalable, le Maire de Paris a refusé de recevoir la délégation.

Celle-ci a pu cependant informer les élus des groupes P.S. et P.C., qui ont témoigné de leur intérêt.

Ce même jour au cours d'une assemblée générale un bilan des objectifs atteint et à poursuivre a été dressé et l'élargissement de l'action voté à la majorité.

A ce jour

A la demande du Collectif le personnel administratif et social continue à refuser de joindre aux demandes d'aide sociale les photocopies des titres d'identité et de fai-

CAMPAGNE POUR LE DROIT DE VIVRE EN FAMILLE

La nouvelle réglementation sur le séjour et le regroupement familial ne finit plus de produire ses effets.

Les permanences des Associations Immigrées, des Associations de solidarité, des syndicats et des Collectifs de soutien aux immigrés sont quotidiennement et de plus en plus saisies par des immigrés affolés, à qui en application des «nouvelles mesures d'insertion», les pouvoirs publics par préfectures interposées distribuent «humainement et correctement» qui, un refoulement ou une décision de quitter le territoire quitte à l'assigner en attendant dans un camp appelé centre de rétention, qui, un ordre de se séparer de sa femme et de ses enfants, de les renvoyer à Tunis ou à Bamako, parce qu'ils ont un logement inadapté ou que le père de famille est sans emploi ou a un salaire insuffisant.

En réponse à ces mesures discriminatoires et à cet arbitraire administratif et dans le cadre de la campagne pour le droit de vivre en famille, des initiatives locales, régionales et à l'echelle de Paris se multiplient et se développent progressivement.

Outre l'action quotidienne menée par les permanences d'acceuil et d'assistances juridiques, les démarches auprès des ministères, des préfectures et de D.T. ; outre les recours auprès du Conseil d'État, introduit notamment par le GISTI et appuyés par le le CAIF.

Les associations engagées dans la campagne ont décidé d'entreprendre une série d'actions décentralisées et de favoriser l'emergence d'une coordination des ces actions en s'appuyant en priorité sur les Collectifs et Comités qui sont déjà constitués dans les régions.

Une réunion de coordination nationale est appelée à se tenir le 30 MARS à 10 H dans les locaux du C.A.I.F. à Paris ; cette réunion a pour but de faire le point sur la situation au niveau local, régional et national, à faire le bilan des activités entreprises et mettre au point une initiative de caractère national qui se déroulera en mai 1985.

D'autre part des documents divers expliquant les mesures du gouvernement ont été réalisés et sont disponibles au siège du CAIF. 46, rue de Montreuil 75011 PARIS Tél. : 372.75.85

ASSEMBLÉE GENERALE DE LA CAMPAGNE LE 18 MARS 1985 A 19 H AU SIEGE DU C.A.I.F.

PARIS, CAPITALE DE LA XENOPHOBIE SOCIALE ?

re apparaître la nationalité des intéressés en application du Code de la famille et de l'aide sociale, ne faisant mention d'aucun critère de nationalité et de situation juridique dans ses conditions d'attribution.

*La C.N.I.L. saisie par la C.F.D.T. a déclaré illégale le 12 décembre 1984 la transmission par le B.A.S. des photocopies des titres d'identité pour tout demandeur d'aide sociale. Cette pratique constituant un détournement de finalité des fichiers. Elle veille à ce que la destruction des fichiers soit effectuée.

De nouveau saisie par le Collectif sur le problème que pose la constitution d'un fichier nominatif pour la D.D.A.S.S., elle étudie le dossier et procède à une enquête.

*Un recours au Tribunal administratif de Paris a été formulé au sujet des notes du B.A.S.

*Une demande d'audience à Mme G. Dufoix, ministre de la solidarité nationale a été envoyée.

*Un communiqué de presse transmis à l'A.F.P. au mois de décembre a été repris par le Monde et Libération. Depuis, un dossier de presse a été constitué.

*Des contacts ont été pris avec le Syndicat de la Magistrature et le Syndicat des médecins P.M.I.

*Le Collectif a appelé à une assemblée générale le 14 février 1985.

Collectif du personnel des organismes
concourant à l'action sociale
Maison de la Goutte d'Or
10, rue Affre, 75018 Paris Tel. 260.40.35.
(permanence le jeudi de 12 h 30 à 13 h 30)

TRIBUNE LIBRE
Revue «Travail Sociale Actualités»
N° 68 p. 17 – 22 février 1985

UN FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (SUITE)

Le C.N.V.A. met actuellement en place une structure de fonctionnement des Associations. Le «Fonds de Développement de la Vie Associative». (voir C.A.I.F. Informations Fév. 85)

Cette structure, appelée Comité de Gestion sera composée de 11 membres choisis parmi les Associations membres du C.N.V.A. Ce Comité de Gestion aura à gérer des sommes importantes qui serviront à financer des Activités des Associations (sur quels critères ? pour l'instant nous n'en savons rien).

Le champ d'intervention de ce Comité de Gestion recouvre des Activités d'Association de Jeunesse et d'Education Populaire. (Formation socio-culturelle, Femme, Jeunesse, Migrants...)

A constater toutefois que aussi bien au sein du C.N.V.A. (dont les membres sont directement désignés par le Premier Ministre) que dans ce Comité de Gestion, aucune Association Immigrée n'est représentée. A quand le projet de constitution d'un corps Electoral Associatif qui élirait ses représentants au sein du C.N.V.A. et proposé par le Comité National des Associations de la Jeunesse et d'Éducation Populaire (C.N.A.J.E.P.)

Encore une affaire à suivre.

POUR UNE NOUVELLE CONVENTION BILATERALE

La «Convention bilatérale Franco-Marocaine» établie en 1963, accord signé au plus haut niveau par les gouvernements Marocains et Français élimine de manière radicale tous les fondements de la rumeur raciste car, c'est le Gouvernement français et le patronnat français qui allaient chercher les Marocains au Maroc. Le gouvernement marocain a signé pour rendre officielle cette exportation.

Pourquoi nous popularisons ce document aujourd'hui ?..

D'une part : face à «l'industrie» de la fabrication de chômeurs sans espoir de reclassement ; face au péril fasciste imminent de l'extrême droite (rappelons nous où mène son idéologie du bouc-émissaire) ; face à la droite qui lui souffle à l'oreille ce que hélas la gauche n'osait affronter sinon d'une manière trés défensive ; face à l'opprobre que génère sur la communauté le silence de l'autorité marocaine en France (elle qui, seule parle au Maroc).

D'autre part : un examen même rapide de cette convention impose au moins quatre observations qui démontrent sa violation par les 2 gouvernements co-signataires eux-mêmes :

1° Une partie est restée dépense gratuite d'encre (les fêtes marocaines payées, formation professionnelle, qualité d'accueil...)

2° La deuxième et la plus importante : les 2 gouvernements s'engagent explicitement à nous garantir du travail (!) en cas de crise. Et de favoriser le regroupement familial (!).

3° Les articles 14 et 15 de la dite Convention stipulent litteralement plusieurs possibilités permettant l'exécution, l'amélioration, ou la dénonciation de ce document.

4° Par le fait qu'ils ne se sont jamais souciés de son application effective, par le fait **surtout** qu'ils obstruent le droit au regroupement familial, et rendent impossible le droit au travail, les 2 gouvernements appliquent de fait une autre «convention» sans que la réelle n'ait jamais été dénoncée juridiquement. Ils se trouvent dans l'illégalité.

Notre communauté est désormais en train de se séparer vers deux directions : une partie s'oblige à rester ici pour continuer à fuir la misère, l'oppression et caresser le rêve de sauver au moins l'avenir des enfants. Quel sort justement réservent «les politiques» à venir à nos enfants ?

L'autre partie de notre communauté «prend la valise» ; sous les ignobles pressions des marchands de chair humaine.

Les travailleurs marocains qui rentrent au pays, le font alors que leur droit de se poser les questions est confisqué par le fait qu'ils ne peuvent en poser aux vrais responsables. «Je sais ce que je perds, mais qu'est ce qui lui succédera là-bas ?»

«Je vais acheter une épicerie, un taxi, une vache... Mais si tous les autres possesseurs de ça rachètent aussi les mêmes choses...»

La réponse se trouve, et doit se trouver à l'Ambassade du Maroc et au ministère compétent français.

A nous de la poser. Publiquement. Collectivement : Pour une nouvelle convention bilatérale qui sécurise ceux qui veulent rentrer, garantisse les droits de ceux qui veulent rester.

La mobilisation de toutes nos forces est plus que nécessaire : c'est une question de vie ou de survie.

ATMF le 28/2/85

RENCONTRE C.A.I.F. / U.N.A.F.

Dans le cadre de ses relations avec les autres Associations et surtout dans un souci d'élargissement et de démarginalisation, le Secrétariat du C.A.I.F. a rencontré le 29.1.1985, le bureau de l'U.N.A.F. (Union Nationale des Associations Familiales)

Qu'est ce que l'U.N.A.F. ?

Institution semi-publique organisée par l'Ordonnance du 3 mars 1945 et la loi du 11 juillet 1975, l'U.N.A.F. a pour vocation de représenter l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics. En dehors du S.S.A.E., l'U.N.A.F. anime 8 bureaux régionaux d'Accueil.

De même, elle a un représentant dans le bureau d'Aide Sociale (BAS) dans une quarantaine de communes en France.

L'U.N.A.F. est aussi représentée à la Caisse Nationale des Allocations Familiales (C.N.A.F.).

L'U.N.A.F. elle même est constituée par des Associations :

– 99 Unions Départementales (U.D.A.F)

– 27 Confédérations et Fédérations Nationales d'Associations Familiales.

Les U.D.A.F. regroupaient en 1981, 5.367 Associations familiales locales représentant 617.638 familles.

Depuis 1975, l'U.N.A.F a demandé que le législateur prévoit une nouvelle disposition pour élargir aux familles immigrées leur participation. C'est donc par le Décret du 26 Mai 1976 que l'U.N.A.F. et les U.D.A.F. ont vu leur mission s'étendre aux familles immigrées résidant en France.

U.N.A.F. : 28, Place Saint-Georges 75442 PARIS CEDEX 09
Tél. : 280.67.66

4ème CONFERENCE

La IVème Conférence des Associations immigrées en Europe s'est tenue comme prévue les 8,9 et 10 mars 1985 à Stockholm (Suède). Le C.A.I.F. y était représenté par une importante délégation. Les décisions et résolutions de la Conférence seront publiées intégralement si tôt qu'elles nous seront transmises par le Comité Préparatoire (SIOS Suède).

U.A.I.R

1 - HISTORIQUE DE L'U.A.I.R

C'est en 1977 que fut posée la première pierre d'une volonté locale claire de prendre en considération la spécificité des problèmes des communautés immigrées à Rennes. Cette volonté s'est traduite par la désignation d'un conseiller municipal chargé des immigrés.

Cette initiative fut accueillie avec enthousiasme par les communautés immigrées rennaises qui y voient de nouvelles perspectives de leur integration à la vie locale.

Cependant, du fait des réstrictions de la loi quant à la constitution des étrangers en associations légales reconnues, le seul interlocuteur local en matière de l'immigration était l'A.S.T.I. (Association de solidarité avec les travailleurs immigrés) au sein de laquelle des travailleurs immigrés militants des diverses communautées se retrouvent aux côtés de sympatisants français pour mener des actions en faveur des immigrés.

Les premières rencontres entre la ville de Rennes et les communautées immigrées eurent lieu avec ce «groupe» que constituaient les immigrés au sein de l'A.S.T.I ces rencontres n'étaient qu'informelles.

Malgré ces ambiguïtés juridiques, diverses actions ont pu être menées par le groupe «immigré» au sein de L'A.S.T.I. sous couvert de cette dernière et avec son appui. Des actions permanentes : Cours d'alphabetisation et de langues d'origines, permanences immigrés pour l'accueil et l'assistance des immigrés qui s'adressent à l'A.S.T.I. pour divers problèmes... . Des actions plus ponctuelles : Fêtes, rencontres, campagnes de soutien, diverses manifestations à caractère culturel... etc.

Plus de trois ans de travail à l'A.S.T.I. ont fait notre apprentissage du travail en commun entre immigrés de nationalités différentes, cela va nous permettre en 1980 de réaliser la première étape vers la structuration de l'immigration à Rennes : Les communautés immigrées représentées à l'A.S.T.I. décident de se constituer en «Commission Immigration».

La commission immigration se veut indépendante et se fixe comme objectif la coordination des actions communes aux nationalités la composant avec l'aide des associations françaises agissant dans le secteur immigré.

Cette nouvelle structure du travail en commun s'est couronnée par la tenue du premier festival de l'immigration qui était d'une réussite incontestable. Cette manifestation sera d'ailleurs instaurée comme fête annuelle des communautés immigrées à Rennes.

En octobre 1981, le decrêt loi de 1939 relatif aux associations étrangères est abrogé, désormais les étrangers pouront se constituer en associations loi 1901.

Pour les immigrés de Rennes, ces nouvelles dispositions de la loi traduisent une reconnaissance juridique d'une activité associative déjà experimentée, et permettent l'ouverture de nouvelles perspectives pour une participation plus accrue à la vie locale par la prise en charge du problème immigrés. Mais au-delà, il s'agit aussi de la reconnaissance de la commission immigration en tant que partenaire à part entière au même pied d'égalité que les partenaires français de la vie associative locale.

La préparation de la table ronde de l'immigration en 1982, était pour nous l'occasion de démontrer nos capacités à assumer pleinement le rôle de partenaire valable, malgrè nos moyens quasi-inexistants nous avons participé à toutes les phases préparatoires de cette Table ronde dans le cadre du groupe de travail «Immigration» au sein de l'O.S.C.R. (L'Office social et culturel Rennais).

De toutes ces épreuves s'est fondée une volonté farouche pour la consolidation de notre travail en commun, mais aussi une conscience accrue des contraintes materielles qui entravent cette volonté.

L'idée d'une UNION nous a parue comme la réponse la plus adaptée pour :

- Preserver les précieux acquis d'une longue coopération inter-immigrés.
- Faire évoluer cette coopération d'une manière plus rationnelle et organisée.
- Fructifier les propositions issues de la table ronde par la mise sur pied d'un cadre commun qui facilitera une approche globale et cohérente de l'immigration au niveau local.

La réalisation de cette idée d'UNION fut décidée à l'unanimité des sept nationalités représentées au sein de la commission immigration.

Après un long travail en commun de préparation et de mobilisation, le 6 JUILLET 1983 est créé l'Union des Associations d'Immigrés de Rennes (l'U.A.I.R.).

2 - LES OBJECTIFS DE L'U.I.A.R.

L'U.I.A.R. s'est fixée six grands objectifs globaux qui vont déterminer l'ensemble de ses activités et ses actions à long terme.

1) Oeuvrer pour la promotion sociale et culturelle des communautés immigrées de Rennes par :
- une action d'information collective.
- l'organisations de manifestations culturelles : Fêtes, festivals, rencontres sportives, conférences etc.
- des actions socio-culturelles à caractère éducatif ; en collaboration avec les associations françaises et organismes compétants : cours, stages etc.

2) Collecter et diffuser l'information sur l'immigration par la constitution d'une documentation sur l'immigration et l'édition de périodiques, circulaires d'information et émissions radio-diffusées.

3) Servir de cadre permanent de la coordination des actions communes des associations adhérentes, par des rencontres régulières et permanentes au sein de l'U.A.I.R.

4) Sensibilisation au problème immigré par :
- des actions d'information envers l'ensemble du public rennais français ou étranger.
- favoriser la rencontre français-immigrés pour une meilleure compréhension.

5) Défendre les interêts des communautés immigrées à Rennes par des interventions, démarches, médiations, et campagnes d'explication.

6) Servir d'outil de représentation commun à l'ensemble des communautés immigrées à Rennes vis-à-vis des institutions et organismes ou association au niveau local.

3 - LES ASSOCIATIONS CONSTITUANTES DE L'U.A.I.R.

L'U.I.A.R. regroupe six associations d'Immigrés à Rennes :
- Le cercle Espagnol.
- Le cercle Portugais (Association des portugais de Rennes).
- L'amicale des Algériens en Europe.
- L'Association socioculturelle Marocaine.
- L'Association d'entraide des travailleurs turcs à Rennes.
- L'Association Yougoslave SLOBODA.

COLLECTIF FEMMES IMMIGRÉES

Au moment de la régularisation exceptionnelle des sans papiers en 81, l'information auprès des femmes n'avait pas une efficacité suffisante et lorsque les interessées venaient demander leur régularisation, un grand nombre de dossiers demeurait sans réponse, parcequ'elles ne rentraient pas dans le cadre du Regroupement Familial ou de l'emploi. La méconnaissance des problèmes spécifiques des femmes immigrées existait aussi bien au niveau des Pouvoirs publics qu'au niveau du Mouvement Associatif Immigré Traditionnel.

C'est à partir de cette constatation que des Associations de femmes Immigrées, des associations de Solidarité, ainsi que des femmes, décident de se regrouper en Collectif, afin de mener ensemble une reflexion sur leurs conditions de femme et d'immigrée avec l'objectif de la reconnaissance d'un statut juridique autonome des femmes Immigrées.

- En 1984 le Collectif regroupait une vingtaine d'associations et a mis en place trois Commissions : Juridiques / Animations / Documentation / informations.

- La commission juridique a produit un document sur le Regroupement Familial «Droit de vivre en Famille» un additif sur le R.F. est en cours de réalisation.

- La commission «Animation» a organisé des tables rondes sur divers thèmes :
*Le Regroupement Familial.
*Le retour forcé au pays des jeunes filles issues de l'immigration magrébine.
*Les enfants «Kidnapés» issus des mariages mixtes.

- Après deux ans d'activité, les fondatrices du Collectif ont décidé de se constituer en Associations loi 1901, ayant pour objet de coordonner l'information et l'action en vue de la défense des droits des femmes immigrées par des moyens divers et plus larges. Le Collectif lutte pour la reconnaissance des droits fondamentaux des immigrés en étroite collaboration avec les Associations Travailleurs Immigrés Traditionnelles.

Les moyens d'actions du Collectif

- La tenue de permanences, des réunions de travail, d'informations et de formation, de Colloques Forums et tables rondes.
- D'interventions auprès d'organismes publics et privés.

En projet

- Tables Rondes :
- Le Mariage Coutumier et répudiations.
- La polygamie en France, et dans les sociétés musulmanes.
- La femme Immigrée et le corps.
- Productions de divers documents defendant les revendications essentielles du Collectif à savoir :
*Droit au regroupement familial sans conditions.
*Droit au statut autonome des femmes immigrées.
*Droit des femmes immigrées à exister en tant que personne indépendante.

La lutte des femmes immigrées est une composante nouvelle dans l'immigration, dont on ne peut plus faire abstraction : Celle de faire, de créer, de combattre les injustices, les inégalités pour qu'il y ait une véritable égalité des droits entre les femmes et les hommes.

Adresse :
C.F.I. Forum des Halles Espace 4
75002 Paris

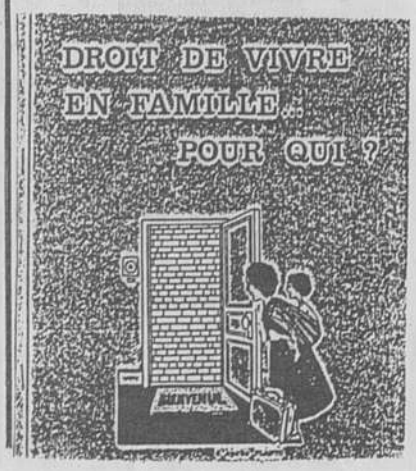

INFORMATIONS- AGENDA

ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX COMITÉS DE LUTTE CONTRE LA RÉPRESSION AU MAROC
14, rue Nanteuil 75015 Paris – Tel. : 532.01.39 – CCP Paris 13840 27 H

Pour essayer de répondre à cette question, l'ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX COMITÉS DE LUTTE CONTRE LA REPRESSION AU MAROC, organise une journée d'études :
LE SAMEDI 9 MARS 1985 DE 9 H. A 19 H.

CONSELHO DA COMUNIDADE PORTUGUESA DE FRANÇA
8, Rue Popincourt 75011 Paris Tel. 700.58.22

26 Janvier 1985 - Mission de travail dans le Nord Pas de Calais, pour participer dans l'Assemblée régionale des associations portugaises.

27 Janvier 1985 - Assemblée Plénière du Conseil de la Communauté Portugaise en France, à Paris.

16/17 Fevrier 1985 - Réunion d'information, travail et coordination du Secrétariat des Communautés Portugaises en Europe.

15 à 17 Mars 1985 - Promotion de plusieurs représentations théâtrales avec le célèbre «Groupe de Théâtre de Campolide» qui jouera la pièce de Bracht «L'exception et la règle».

21 Mars 1985 - Solidarité dans la Journée Internationale Contre le Racisme.

FRERES DES HOMMES PEUPLES SOLIDAIRES TERRE DES HOMMES
Val d'Oise
Groupe Ecologique d'Ermont
Correspondant : F. BRUGEL
24 avenue Mauvoisin 24 avenue Mauvoisin 95110 SANNOIS Tél. 981.17.72

En collaboration active, les sections départementales du Val d'Oise de Frères des Hommes, Peuples Solidaires, Terre des Hommes et le groupe Ecologique de la M.J.C. d'Ermont, organisent pour la première fois, les :
Samedi 20 et Dimanche 21 avril 1985
deux journées exposition des Organisations Tiers-Monde et Humanitaires dans la très belle salle du Théâtre Pierre Fresnay d'ERMONT

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME
27, Rue JEAN DOLENT, 75014 PARIS Tel. 707.56.35 CCP 218 25 D PARIS

Le 65ème Congrès annuel de la Ligue des Droits de l'Homme se tient cette année à Paris les 19, 20 et 21 avril au Ministère des P.T.T., 20 avenue de Ségur, 75007, Paris.

Monsieur le Président de la République, **François MITTERAND**, a accepté de s'y rendre à l'invitation de **Yves JOUFFA.** Ce sera la première fois dans l'histoire de **la Ligue des Droits de l'Homme**, fondée en 1898, qu'elle acceuillera le Chef de l'Etat.

Chaque congrès annuel de **la Ligue des Droits de l'Homme** est consacré pour partie à un thème précis. Cette année, nous avons retenu le thème : **«LIBERTES ET SECURITES»** qui fera l'objet d'un rapport et d'un débat auquel participeront des ministres, des parlementaires, des spécialistes et des responsables syndicaux et politiques.

Enfin, un gala est organisé au profit de **la Ligue des Droits de l'Homme au Zenith**, à la Villette, le Samedi soir 20 avril avec la participation de nombreux artistes et la présence de personnalités.

TURQUIE
C/O A.T.T. 19, rue de l'Echiquier 75010 Paris

LE COMITÉ D'ARRET DES EXECUTIONS, REPRESSION ET TORTURE EN TURQUIE ET AU KURDISTAN, constitué par 17 organisations de Turquie et du Kurdistan de Turquie, mène des actions afin que les prisonniers politiques soient libérés, qu'un terme soit mis à la torture et à la répression et aux exécutions qui sont devenus monnaie courante en Turquie.

PETITION

LE COMITE D'ARRET DES EXECUTIONS, REPRESSION ET TORTURE EN TURQUIE ET AU KURDISTAN oeuvre pour qu'un terme soit mis à la torture, aux éxécutions et à la répression entretenues contre les prisonniers politiques de Turquie et du Kurdistan de Turquie.

Nous, les signataires, protestons contre les tortures et la répression qui sont pratiquées sur les prisonniers politiques en Turquie et leur exprimons notre solidarité.

UNIVERSITÉ DE L'ETAT A MONS
ÉCOLE D'INTERPRÈTES INTERNATIONAUX
Avenue du Champ de Mars 7000 MONS (BELGIQUE)

Le Centre d'Etudes et de Recherches arabo-islamiques de l'Université de l'Etat, organise du 28 au 30 mars 1985 un important Symposium de trois jours sur la situation des travailleurs et intellectuels arabes immigrés en Europe.

MOUVEMENT ANTI-APARTHIED
46, rue de Vaugirard 75006 PARIS Tèl. 770.29.09
CCP : 18 142 71 P

APPEL D'URGENCE CONTRE LA REPRESSION A L'INITIATIVE DU MOUVEMENT ANTI-APARTHIED.

Depuis plusieurs mois, particulièrement depuis août 1984 avec le boycott massif des élections pour la nouvelle Constitution, ainsi qu'avec la plus grande grève générale de l'Afrique du Sud, les syndicats indépendants, le Front démocratique uni (UDF), les jeunes scolaires, les habitants des cités noires misérables se dressent contre le gouvernement raciste d'Afrique du Sud.

La répression s'intensifie. Plus de 1000 personnes ont été emprisonnées, dont des dirigeants syndicaux, de l'UDF, d'associations communautaires noires. Bien que certains aient été libérés, ils n'en sont pas moins inculpés et risquent des peines allant de 25 ans de prison à la peine de mort pour s'être opposés à l'aparthied.

La solidarité internationale est notre devoir et nous voulons donner le plus grand écho aux procès de ces combattants de la liberté, qui devaient s'ouvrir fin janvier.

Déjà dans plusieurs pays, notamment aux USA, des piquets de protestation s'organisent devant les représentations sud-africaines.

Nous vous appelons à participer, le plus nombreux possible, aux rassemblements mensuels organisés devant l'ambassade d'Afrique du Sud - 59 quai d'Orsay 75007 paris - pour réclamer leur libération et l'arrêt des poursuites judiciaires. Le premier rassemblement se tiendra mercredi 27 février à partir de 18 h.

NON A LA REPRESSION. LIBERATION DES PRISONNIERS POLITIQUES SUD-AFRICAINS.

IIIème RENCONTRE DE JEUNES ESPAGNOLS EMIGRANTS EN EUROPE

52 Jeunes Espagnols de 9 pays Européens ont participé du 8 au 16 décembre 1984, à Cordoue, à la **IIIéme RENCONTRE DE JEUNES ESPAGNOLS EMIGRANTS EN EUROPE,** organisée par l'Union Européenne d'Associations d'Emigrés, et patronnée par l'Institut Espagnol d'Emigration, par la Direction Générale de la Jeunesse, par la Junte d'Andalousie et par la Mairie de Cordoue.

Cette IIIème RENCONTRE DE JEUNES, prétend analyser la problématique spécifique des jeunes émigrants et prendre contact avec la réalité actuelle de l'Andalousie.

L'un d'entre eux dit qu'ils prétendent faire voir la vie de jeunes espagnols vivant hors de leur pays mais sans une vue touristique.

Dans cette RENCONTRE, se sont formés des groupes de travail avec les thèmes suivants :
*Education
*Culture
*Le Retour
*Les Lois d'Etrangers
*Le Service Militaire
*Le Mouvement pour la Paix
et des initiatives vu que l'année 85 a été proclamée **ANNEE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE,** par les Nations-Unies.

EDITORIAL (suite)

Les associations immigrées, de solidarité, les syndicats et toutes les forces démocratiques dans ce pays sont donc directement interpellés et doivent prendre une part plus active dans toutes ces mobilisations pour la Défense des Droits et pour une société plus juste et plus démocratique.

Ne pas réagir à la mesure des problèmes posés, c'est à dire par la mobilisation la plus large et la plus déterminée, risque dans l'immédiat de laisser sans défense ces milliers d'immigrés et leurs familles face à l'arbitraire des Administrations, et, à terme, d'isoler voire de démobiliser tous ceux et celles qui luttent pour que les idées de l'extreme droite ne soient pas banalisées et n'ouvrent la voie à de nouvelles et irréversibles discriminations.

Les enjeux sont trop importants et ils exigent de nous des réponses aussi importantes.